

RÉSUMÉ DU TABLEAU PRÉCÉDENT.

ANNÉES.	NAVIRES.	TONNAGE.	PRODUITS ANGLAIS EXPORTÉS.	AUGMENTATIONS PROPORTIONNELLES EN DEUX ANNÉES.		
				NAVIRES.	TONNAGE.	PRODUITS ANGLAIS EXPORTÉS.
1858	6270	2,019,000	292,700,000	» »	» »	» »
1840	7092	2,507,000	580,700,000	15 p. %	14 p. %	29 p. %

Ce tableau représente seulement la valeur des produits britanniques exportés dans les colonies dont l'approvisionnement est un privilège exceptionnel assuré à la navigation réservée de l'Angleterre; il ne comprend aucune des possessions anglaises dans lesquelles est admise la navigation de concurrence. En s'arrêtant au chiffre présenté par l'année 1840, on trouve que ce commerce spécial a employé pour 380 millions de francs de produits anglais!

En regard de cette éblouissante richesse coloniale de l'Angleterre, combien la valeur des colonies françaises paraît insignifiante et minime! Nous ne considérons pas comme possession coloniale l'Algérie que la France a conquis et conserve au grand déplaisir de l'Angleterre. Le peu de distance qui sépare l'Algérie de la France doit faire considérer cette partie de l'Afrique plutôt comme un département français que comme une colonie; le temps n'est pas loin, sans doute, où une solennelle déclaration proclamera cette utile et rationnelle adjonction. Si l'on écarte l'Algérie de la nomenclature des possessions coloniales de la France, on trouve de bien modiques résultats. La Martinique, la Guadeloupe, Bourbon, Cayenne, le Sénégal et quelques chétifs districts dans l'Inde, le tout réuni formant une population de *six cent cinquante-neuf mille ames*, telles sont les colonies que l'Angleterre, en 1815, a dédaigné d'enlever à la France, telles sont les posses-